



Chevalier de la Légion d'Honneur

Difficile en quelques lignes de retracer la carrière de Marcel Monnier, son parcours de vie et tous les éminents services rendus à la nation depuis 1943... **p. 4**

page 2

FAITS MARQUANTS



Forum intercommunal des associations

page 12

JEUNES CITOYENS



Le C.C.E a fait son traditionnel thé dansant

page 13

PORTRAIT



Khady Sall, ou la générosité sans frontières

Forum intercommunal des associations

Opération "Courir pour Curie"

4 septembre



Un grand succès pour ce forum associatif et intercommunal qui s'est tenu au complexe sportif Colette Besson à Cesson. Organisé par les Syndicats Intercommunaux des Sports et de la Culture et les communes de Cesson et Vert Saint Denis, cette manifestation a présenté un riche panel d'activités socio-culturelles et sportives. 73 associations se sont mobilisées. Ce forum, c'est aussi de nombreuses animations et démonstrations pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Dans le cadre de l'Opération "Courir pour Curie", les deux communes se sont unies pour lutter contre le cancer. Cette année encore, grâce à la participation du public, 3 494,30 € ont été récoltés lors de cette journée ; une somme qui sera intégralement reversée à l'Institut Curie. Merci à tous les participants.

les faits marquants



La Médiathèque a fait sa rentrée

10 et 11 septembre

Deux spectacles hauts en couleurs ont marqué la rentrée de la médiathèque. Musique et chant avec Céline Caussimon, lauréate de l'académie Charles Cros et Cécile Girard, violoncelliste de renom, pour un duo inattendu et la Compagnie 3m33 dans un spectacle de science-fiction pour enfants.

L'occasion pour les bibliothécaires d'annoncer les nouveautés de cette année, en particulier l'allongement de la durée du prêt et la mise à disposition d'un prêt de DVD de science-fiction.

Exposition "Regards de jeunes"

Du 6 septembre au 6 octobre

Quatre lycéens cessonais, Alice, Maroussia, Arthur et Vincent ont exposé pendant un mois leurs travaux photographiques.

En découvrant leurs œuvres, on repère déjà l'œil et le talent du photographe. Des univers différents, portraits, lieux ou objets insolites, perspectives, noir et blanc,... autant de techniques pour mieux susciter intérêt et interrogation.



Journées du Patrimoine

27^{ème} édition "Les grands hommes"

18 et 19 septembre

Une célébration de notre patrimoine collectif, marquée par l'empreinte de nos "grands hommes", c'est dans cette lignée que le Syndicat Intercommunal de la Culture a proposé de nombreuses animations dans tous les lieux incontournables de Cesson et Vert Saint Denis. Visite guidée de la Maison d'École à Pouilly le Fort, exposition de gravures sur bois et philatélie à la galerie Conviv'Art, projection sur la façade de l'église de Vert Saint Denis sur Louis Pasteur, visite des vestiges de la seigneurie de bréviande, visite du verger de Cesson, le midi-minuit du pain, animations à la Maison de l'Environnement.

*Source photo : Thierry Pascon - coproduction des associations "Urbanité et Culture" et "Les Arts Verts"



Talent local

Du 9 au 16 octobre

Un nouveau cadre d'exposition a accueilli 31 artistes locaux, des Cessonais, des Verdyonisiens mais également des artistes de communes voisines. Installés dans l'espace exposition de Maisonément, ils ont offert pendant une semaine, des œuvres variées et originales, fruits de leurs passions et de longues heures de travail.



Voilà quatre mois déjà que nous sommes à pied d'œuvre. Quatre mois au cours desquels nous avons pris les dossiers à bras le corps par ordre de priorité. Un bref regard en arrière et nous voyons déjà le travail accompli.

A notre arrivée, l'état d'entretien de notre commune était la face émergée de l'iceberg et bon nombre de dossiers étaient au mieux mal ficelés, au pire non traités. Les dysfonctionnements ont été nombreux durant les derniers mois de gouvernance de l'ancienne équipe.

Je cite en vrac :

- la convention avec l'EPFIF qui à terme peut nous coûter 1,3 M d'euros si nous ne trouvons pas de projet viable sur les terrains acquis par cet organisme sur instruction de l'ancienne équipe. Nous n'avons rien pu identifier qui représente le début d'un projet pour ces terrains

- la convention de rétrocession de la plaine du moulin à vent qu'il a fallu annuler en conseil municipal car négociée uniquement avec l'EPA sans concertation avec un des cosignataires, à savoir le SAN de Sénart.

- des projets concernant les terrains restant à construire sur la plaine du moulin à vent avec des demandes pour densifier les constructions et y ajouter plus de logements locatifs aidés. Il a fallu stopper ces orientations pour revenir à des projets plus raisonnables...

Lors du dernier conseil municipal, nous avons assisté de la part d'une partie de notre opposition, à ce que l'on pourrait qualifier de volonté d'obstruction systématique sans volonté réelle de dialogue.

Un problème de cohérence entre deux états financiers a donné lieu à une attaque en règle. Ce problème aurait pu être réglé si au lieu de vouloir se servir du conseil municipal comme d'un prétoire, notre opposition nous avait demandé des explications sur ces différences avant le conseil municipal.

Nous l'avons fait en son temps avec l'équipe précédente, en relevant certaines erreurs ou incohérences (notamment en commission finances) dans le seul but d'être utiles à notre commune.

Suite à ce conseil municipal, une lettre ouverte d'une partie de notre minorité a circulé. J'y suis accusé d'avoir présenté des chiffres fallacieux en conseil municipal. Il me faut préciser aujourd'hui que ces chiffres m'ont été fournis par les services financiers de la commune le 28 juin 2010 avec l'accord du précédent Maire. Qui cherche à tromper qui ?

Cette volonté de désinformation nous la retrouvons également dans une des dernières tribunes de la minorité qui vous laisse croire que l'augmentation des impôts votée par cette ancienne majorité sert à payer une augmentation de 20% des indemnités du Maire, en oubliant de préciser que l'enveloppe globale des indemnités des élus est inférieure à celle de l'équipe précédente, et en passant sous silence que le nouveau Maire n'a plus de véhicule de fonction payé par ces mêmes impôts.

Loin de cette agitation politicienne, Noël approche avec les traditionnelles animations qui s'y rattachent. Ce sera l'occasion pour les petits et les grands de se retrouver et pour notre commune l'occasion de retrouver une certaine sérénité.

*Je vous souhaite à tous de
bonnes fêtes de fin d'année.*
Olivier Chaplet

Permanence des élus

Vous souhaitez rencontrer les maires-adjoints, une permanence vous est proposée le samedi de 9h30 à 12h en Mairie de Cesson.

Bienvenue à Cesson

(pour une installation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010)

Vous venez de vous installer à Cesson ou vous y emménagez bientôt. Merci de vous faire connaître en remplissant et en retournant le bulletin ci-dessous en Mairie ou en téléphonant au 01 64 10 51 04.

Mme Mlle M.

Adresse

E-mail

Arrivé(e) dans la commune le :

Nombre d'adultes

Nombre d'enfants

(Merci de remplir toutes les lignes)

Une matinée d'accueil des nouveaux habitants vous sera proposée début 2011, en Mairie. Au cours de cette matinée, vous pourrez rencontrer les élus, les services municipaux, découvrir votre commune et le territoire de Sénart par une balade en bus, recevoir vos cadeaux de bienvenue et partager le verre de l'amitié.

cession

infos

Directeur de publication : Olivier Chaplet
Comité de rédaction : I. Prévot, J-L Duval, M-A Fayat, J. Heestermans, L. Meister, J-M Belhomme, S. Chilloux, F. Réalini

Rédaction : Mairie de Cesson

Photos : Mairie de Cesson

Impression : SIC IMPRIMERIE
01 64 12 17 17

Imprimé sur papier recyclé à 3 700 exemplaires

Distribution : Mairie de Cesson

Conception/Réalisation : Mairie de Cesson

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2010



Marcel Monnier, Chevalier de la Légion d'Honneur

Le 14 octobre dans la salle du conseil de la mairie, Monsieur Couesnon, président national des Anciens Combattants a remis la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à Marcel Monnier en présence de sa famille, de ses amis et des élus. Une cérémonie chargée de joie et d'émotion.



André Sauriot, correspondant défense, Mme Monnier, M. le Maire et Marcel Monnier

Difficile en quelques lignes de retracer la carrière de Marcel Monnier, son parcours de vie et tous les éminents services rendus à la nation depuis 1943. C'est en effet, à cette date, que le jeune Marcel alors âgé de 18 ans, le concours de transmetteur radioélectricien dans la poche, intègrera le service des écoutes et goniométrie en Algérie. Sa première mission sera d'intercepter les communications secrètes de l'ennemi. Après de douloureuses années passées sur le territoire algérien, il le quitte en décembre 1962.

Il poursuivra jusqu'en 1989 ses différentes missions, d'abord au quartier Pajol à Melun puis à l'Etat Major de St Germain en Laye où il terminera sa carrière à l'âge de 65 ans. "Après 46 ans, 8 mois et 15 jours pour être précis" Marcel Monnier est placé en retraite avec le grade de contrôleur divisionnaire. "Je ne crois pas que nos nombreuses années de travail effectuées aient entamé notre potentiel d'énergie et notre foi d'entreprendre autre chose à la retraite afin de se sentir utile à la société" souligne Gérard Couesnon dans son hommage.

En effet, Marcel Monnier, dès 1988, choisit d'adhérer à l'association des fonctionnaires d'Afrique du Nord et d'Outre-Mer (AFANOM) et défendra les causes justes au sein du monde combattant. Il sera par la suite nommé Président de la section regio-

nale d'Ile-de-France, puis secrétaire général de l'AFANOM avant de se voir confier la fonction de Premier Vice-Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants. "Aujourd'hui, mon cher Marcel, les Amis de notre Association sont fiers de toi et te remercient infiniment pour tout ce que tu fais pour le rayonnement de celle-ci" conclut Gérard Couesnon avant de lui remettre cette haute distinction. Olivier Chaplet, maire de Cesson a tenu lui aussi à témoigner toute son admiration "j'ai parcouru avec un grand plaisir le résumé d'une vie de ce que l'on peut appeler un héros ordinaire et j'ai retenu une qualification qui vous a été donnée et qui vous définit parfaitement : dévouement inlassable".

Le mot de la fin en revient à Marcel Monnier "Je sais que la devise de la Légion d'Honneur, prononcée le 29 Floréal de l'An X, est la plus contraignante de toutes celles que l'on connaît. Les mots honneur et patrie contiennent des notions exigeantes. Plus que jamais, nous les anciens combattants et victimes de guerre, toutes générations confondues, avons la mission de poursuivre leur travail de Mémoire auprès de la jeunesse en particulier".

C'est avec une grande émotion et en toute simplicité que Marcel Monnier, épinglé de sa Légion d'Honneur a invité l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le premier Village d'enfants de Cesson a 50 ans

La fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants (MVE) est un acteur majeur de la protection de l'enfance en France.

Elle protège l'enfance en danger en accueillant, dans ses villages d'enfants et foyers, des enfants et des adolescents confiés par la justice. La Fondation a été créée en 1958 par S. Masson et reconnue d'utilité publique en 2006.

En 1960, le premier village sortait de terre à Cesson. Il peut accueillir 45 enfants, garçons et filles de 3 à 18 ans, confiés par l'Aide sociale à l'enfance au titre de la protection de l'enfance. La Fondation permet, depuis plus de 50 ans, à des enfants et jeunes ayant rencontré des difficultés : carences éducatives, déficit de parentalité et parfois maltraitance ; de se reconstruire dans un cadre familial avec leurs frères et sœurs. En effet, l'axe majeur du projet est le regroupement des fratries qui sont hébergés dans neuf pavillons construits sur un même site.

"L'accent est mis sur une prise en charge de type familial. Cette orientation est renforcée par la stabilité du personnel. L'accompagnement éducatif quotidien est réalisé par deux éducateurs familiaux qui se relaient une semaine sur deux pour assurer la prise en charge des enfants" souligne Yvon Taussal, le chef de service.

L'importance des éducateurs dans ce dispositif, est essentielle. En témoignent d'anciens enfants du village revenus pour fêter cet anniversaire et partager leurs souvenirs. Comme c'est le cas de Patrick "le village m'a donné un coup de main pour m'en sortir, j'ai toujours eu une bonne entente avec les éducateurs, et revenir ici, c'est un plaisir, ma manière de les remercier pour leur accueil et leur attention".

Le village d'enfants sort d'une complète rénovation. En effet, chaque pavillon a été agrandi et réaménagé pour permettre à chaque enfant de bénéficier d'une chambre individuelle et comporte deux salles de bain.

Depuis sa création en 1960, le village d'enfants de Cesson a fait des émules puisque la Fondation MVE se compose aujourd'hui de 16 structures, 9 villages d'enfants, 7 foyers et services.

Abattage d'arbres Réglementation sur le domaine public

Des demandes d'abattage nous sont régulièrement formulées, il convient de rappeler aux Cessonnais les règles d'usage et les modalités d'intervention des services de la commune.

Règles d'abattage sur le domaine public : toute demande doit être formulée par écrit et adressée à la Mairie au service des espaces verts, qui constatera sur place la pertinence de la demande, soit :

- Avant d'envisager un abattage systématique, le sujet peut-il être élagué ?
- Le tronc du sujet à abattre doit être au droit de la clôture de la propriété.
- Il doit présenter des risques majeurs de danger ou de gêne, arbre mort, branche cassée, privation totale du soleil,...

Après diagnostic, les demandes sont présentées en bureau municipal pour avis. Quelle que soit la réponse, positive ou négative, le demandeur est informé par écrit. Une information est diffusée sur le site officiel de la commune. Dès la publication, un délai minimum de quinze jours est respecté avant toute intervention.

En ce qui concerne les abattages dans les propriétés privées se référer au PLU, Plan Local d'Urbanisme.

A la demande de deux habitants, la Commune a procédé à l'abattage de deux arbres dans le quartier de Cesson la Forêt. Ceux-ci sont en limite de propriété et sont d'une gêne extrême, (branches sur les toitures et privation de lumière). Il s'agit d'un pin sylvestre et d'un châtaignier. Il n'y aura pas de remplacement, car ces arbres sont en limite de boisements existants. Un peuplier tremble sera également abattu rue du Campagnol, celui-ci penche dangereusement sur une propriété voisine. Il y aura remplacement car l'environnement le permet, par un charme (*Carpinus betulus fastigiata*) ou un chêne (*Quercus borealis*). A l'angle de la rue de Saint Assise et de l'avenue de la Zibeline un prunus mort sera également abattu. Quelques élagages seront effectués suite à des demandes justifiées de riverains.

Et si on parlait... rétrocession !



Crédit photo : San de Sénart/Rico de la Hoya

Par délibération du 17 juin 2010, la commune de Cesson a approuvé le projet de convention tripartite à intervenir entre le Syndicat d'Agglomération Nouvelle, l'Etablissement Public d'Aménagement et la commune pour la rétrocession des futurs espaces publics réalisés par l'aménageur de la Plaine du Moulin à Vent.

Cependant, la nouvelle municipalité a constaté que ce projet faisait l'objet d'observations importantes de la part du SAN et qu'il n'apportait pas de solutions aux points à régler avant de solder cette opération.

Le SAN a lui-même demandé début juin qu'une concertation soit menée. En particulier, il n'y avait pas d'accord sur les limites partagées entre le SAN et la commune. *"Les problèmes fonciers liés à certaines parties de la ZAC (coulée verte) ne sont toujours pas réglés et la liste des travaux demandés par la commune à l'EPA, pour achever la ZAC reste incomplète"* tient à souligner Jean-Michel Belhomme, maire adjoint délégué à l'urbanisme.

C'est dans ce contexte, que lors du conseil municipal du 15 octobre, il a été décidé de mettre en place une nouvelle convention de rétrocession avec le SAN et l'EPA, afin de satisfaire les intérêts de chacune des parties.

Les voiries principales, les grands espaces verts, et les bassins seront rétrocédés par l'EPA soit à la ville, soit au SAN selon leurs compétences respectives. Dans les zones de logement, la voirie, l'éclairage public, les espaces verts seront remis à la commune.

Les réseaux d'assainissement (y compris la lame d'eau des bassins), d'eau potable et les infrastructures de télécommunications seront remises au SAN de Sénart. Dans les zones d'activités (autour de Leroy Merlin),

le SAN assurera également l'entretien des espaces publics (espaces verts et pistes piétonnes).

Les rétrocessions se feront en deux phases :

- la commune ou le SAN reprennent à leur charge la gestion des ouvrages en fonction d'un planning fourni par l'EPA

- avant la fin 2010, pour la zone de logements, la commune reprend en totalité la gestion des espaces verts situés au sud de la rue de la Plaine.

Les réseaux gaz et électricité font l'objet d'une procédure particulière et sont automatiquement intégrés aux réseaux de distribution communaux gérés par ErDF et GrDF au titre de leur contrat de délégation de service public...

La rétrocession porte également sur les ouvrages réalisés par les promoteurs de la ZAC. Chaque promoteur assure pour son terrain la viabilité des lots qu'il commercialise. Après achèvement du programme, les parties communes peuvent être cédées à une copropriété ou une association syndicale libre constituées des acquéreurs de lots. La rétrocession de ces parties communes dans le domaine public n'est pas automatique et doit faire l'objet d'une demande de la copropriété ou de l'association syndicale et d'une acceptation par la collectivité locale.

"Le bureau municipal a pris une position de principe en faveur de la rétrocession dans le domaine public dit communal, de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage public, des copropriétés qui en feraient la demande. C'est une position constante que la commune a tenue au fur et à mesure de l'urbanisation" précise Jean-Michel Belhomme.

Stop aux sites Seveso haut à Sénart

A la demande de la société Norbert Dentressangle Logistics exploitant l'entrepôt situé rue du Bois des Saints Pères, le Préfet de Seine et Marne a ouvert une enquête publique qui s'est déroulée du 20 septembre au 30 octobre. Cette demande porte d'une part, sur l'autorisation d'augmenter de 190 à 300 T le stockage de gaz liquéfié et de 200 à 800 m³ le stockage de liquides inflammables et d'autre part sur la définition des servitudes à instaurer autour de l'installation. Ainsi, cet entrepôt qui dispose déjà d'une autorisation d'exploitation se verrait classé en SEVESO seuil haut. Cette enquête a été l'occasion pour la population de montrer son opposition au développement de tels sites dans le secteur proche de Kuehne+Nagel.

Depuis déjà de longs mois, élus, associations et riverains mènent de nombreuses actions pour obtenir le déclassement de l'entrepôt Kuehne+Nagel, situé à quelques centaines de mètres de Norbert Dentressangle. L'annonce de cette nouvelle enquête ne fait qu'accroître le mécontentement et la colère des associations locales. "La proximité immédiate de ces deux sites laisse craindre des effets en chaîne en cas d'accident" précise Jean-François Dupont, président de l'association de défense des riverains du bois des Saints-Pères (ADIR). Le collectif s'oppose à ce que cette zone d'activités, au sein d'une ville nouvelle, devienne une "zone Seveso", alors qu'elle est entourée de quartiers d'habitations (plus de 6000 habitants) et proche d'activités commerciales accueillant un nombreux public (Boissénart, Maisonément, Leroy Merlin...), dans un rayon de 1 km.

Mobilisation !

Le 29 septembre, une trentaine de personnes, élus, associations et riverains, se sont rassemblés pour rencontrer le commissaire enquêteur, Monsieur Lavoillotte en mairie de Cesson et pour lui faire part de leurs remarques. Une mobilisation que les élus cessonais n'ont pas manqué de soutenir "Nous sommes au côté des associations dans ce combat, et nous sommes hostiles à une multiplication des installations classées Seveso seuil haut dans ce secteur" explique Monsieur Olivier Chaplet, maire de Cesson. Une réunion publique s'est tenue le 13 octobre dernier, à l'initiative du préfet de Seine et Marne

et organisée par le commissaire enquêteur. Les représentants de Norbert Dentressangle Logistics ont pu présenter leur projet devant les représentants de la DRIRE, les élus de Savigny le Temple et de Cesson, une centaine d'habitants et des représentants d'association de défense. Une réunion sans grand intérêt, car les différents intervenants à la tribune ont eu soit un discours qui se veut rassurant, soit ont utilisé la langue de bois.

En définitive, les préoccupations des habitants portaient sur la proximité de ces installations qui se développent dans un secteur qui n'était pas prévu à l'origine pour une telle destination. Par exemple, la circulation des camions de livraison internationaux ne permet pas d'y garantir leur sécurité ; l'exploitant n'ayant aucun regard sur eux.

Des échanges mais aussi beaucoup d'interrogations restent malheureusement sans réponses précises.

"La mobilisation des riverains est encore insuffisante pour espérer obtenir satisfaction" souligne Monsieur Pellerin, président de l'association Développement durable notre avenir (DDNA).

Cesson dit non !

Le public avait jusqu'au 30 octobre pour s'exprimer sur le registre d'enquête publique en mairie de Cesson. Un avis sera rendu par le commissaire enquêteur ; la décision finale étant prise par le préfet.



Les élus de Cesson, à l'unanimité, ont quant à eux exprimé un avis défavorable au projet, refusant d'accepter un nouveau site Seveso sur la ZAC des Saints Pères, lors du conseil municipal du 15 octobre. "Nous avons en effet, à l'unanimité, donné un avis défavorable à la demande d'extension par Norbert Dentressangle Logistics pour les motifs suivants : la dangerosité des installations situées à proximité des habitations, la multiplication des installations classées Seveso seuil haut dans ce secteur. Avec ce nouveau projet, l'entrepôt ne correspond plus à sa destination d'origine (en appui sur une unité de production et client unique)" indique Olivier Chaplet.

D'autre part, le conseil municipal s'interroge sur les retombées éventuelles d'un panache de fumée et émet des doutes sur les modélisations utilisées.

Comme Cesson, les autres communes de la ville nouvelle de Sénart ont voté contre l'obtention de l'autorisation de Seveso seuil haut pour Norbert Dentressangle. Le comité syndical du San de Sénart a voté pour sa part une motion en ce sens. Sénart se mobilise pour être entendu par le préfet.



Élus, associations et riverains se sont mobilisés devant la mairie le 29 septembre dernier

3^{ème} tranche de la Plaine du Moulin à Vent

Trois programmes sont en cours de construction ou de livraison.

Il s'agit de la deuxième opération de Nexity, d'Arc Promotion et la troisième opération de 3F, rue de la Plaine. Réside Etudes achèvera son opération, rue de la Montgolfière et déclare que le projet qu'il va présenter sera en harmonie avec celui réalisé lors de la première tranche de son programme.

Deux terrains restent à urbaniser, l'un entre la rue de la Montgolfière

et la Résidence Jean Zay. Ce dernier pourrait accueillir la résidence pour jeunes alzheimer et également un programme de logements individuels en accessions et des petits collectifs comme les opérations déjà en cours.

Concernant l'autre terrain situé face à la rue de l'Eolienne, le promoteur étudie un nouveau projet.

La page est de nouveau blanche et les élus attendent de nouvelles propositions.



Margot Redeker et Charline Coget

Secours Catholique recrutait des bénévoles".

Quant à Margot Redeker, le bénévolat c'est une seconde nature. "J'ai commencé en 1984 en créant une association habilitée pour l'aide à l'adoption d'enfants mauriciens". Puis tout s'enchaîne. Durant 20 ans, elle s'investit dans l'humanitaire à l'Île Maurice, plus particulièrement dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance ; adhère à l'UDAF77 et rejoint l'ADEPAPE 77 (Association Départementale d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat). Une vraie philosophie de vie :

"Le bénévolat demande beaucoup d'efforts, mais apporte beaucoup d'enrichissement personnel (...)"

“ C'est pourquoi, je crois fortement à l'implication de chaque citoyen ! ”

Même si toutes les deux regrettent que les personnes en difficulté ne connaissent pas assez le rôle des Centres Communaux d'Action Sociale, ce qui les freine dans leurs démarches auprès des communes, leur propre motivation reste sans faille. "Quand on est membre du CCAS, on se passionne pour le devenir des Cessonnois, on tente d'être attentif à ce qui se passe dans la ville, afin de relayer les problèmes sociaux auprès des élus".

Rappel

Le CCAS apporte des aides ponctuelles (financières, administratives, colis alimentaires,...) en cas de difficulté passagère traversée par les familles cessonnoises. Il aide et accompagne les personnes âgées ou en situation de handicap.

**Contact : service social
01 64 10 51 14 / 15**

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Nouveau bureau, nouvelle empreinte solidaire...

En France, depuis les années 50, chaque commune a l'obligation de se doter d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Ses missions : participer à l'instruction des demandes d'aide sociale, aider et accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou démunies, lutter contre l'exclusion,... Il est administré par un conseil d'administration et présidé par le maire.

A Cesson, il se compose de 5 élus municipaux et autant de représentants d'associations qualifiées dans le domaine social, et nommés.

Parmi eux, siègent Charline Coget, mandatée par le Secours Catholique de Sénart Sud, et Margot Redeker, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 77).

Leur motivation, par le biais du CCAS : "être à l'écoute et accompagner les familles en difficulté". Entraide et solidarité, les bases de leur action ! En témoigne la décision d'organiser le traditionnel goûter des anciens, avec le retour des colis de Noël.

Stéphanie Chilloux, adjointe au maire déléguée au social et vice présidente du CCAS appuie cette décision. "La distribution de colis n'est pas une nouvelle politique du CCAS, elle s'inscrit dans le respect de nos engagements d'élus : être à l'écoute des Cessonnoises et Cessonnois sur un dossier qui leur tient à cœur. Cette reconduite marque également la volonté de la majorité. C'est pourquoi, nous invitons nos aînés dès 66 ans, à nous re-

joindre le 16 décembre au complexe sportif Colette Besson de Cesson la Forêt à partir de 14h.

Un service de car sera dépêché pour faciliter la mobilité de tous.

A cette occasion, nous remettons à chaque personne de 70 ans et plus, son colis. Pour ceux qui ne peuvent pas participer au goûter, leur colis sera à retirer en Mairie entre le 17 et 24 décembre. Pour les habitants qui ne peuvent se déplacer, nous le leur ferons parvenir à leur domicile".

Autre nouveauté cette année, une enquête élaborée par les membres du CCAS, accompagne les invitations envoyées, afin d'améliorer l'organisation des goûters à venir.

Ainsi chacun pourra se prononcer sur le choix du type d'animation et des produits composant le panier garni 2011. Dans une démarche solidaire, pour les aînés ne souhaitant pas recevoir leur colis, la possibilité leur sera offerte de le remettre à une association caritative. "Nous souhaitons faire naître l'entraide entre Cessonnois, non plus seulement de la municipalité vers ses habitants, mais des habitants entre eux" souligne Madame Redeker.

Régulièrement au contact de public en difficulté, Charline Coget et Margot Redeker sont des figures actives du tissu associatif local.

Charline Coget s'est engagée comme bénévole au Secours Catholique Sénart Sud, il y a 3 ans. "J'ai commencé par hasard au moment de mon départ en retraite, je voulais faire quelque chose pour les autres. J'ai répondu à une annonce du journal municipal qui indiquait que le

Un héritage bien lourd à porter

Dans la ville de Cesson, de nombreux indicateurs sont au rouge. Nous avons pris l'engagement d'informer les Cessonaises et les Cessonais sur la situation financière de notre commune. Voilà pour l'essentiel notre analyse de la situation :

Le premier point et le plus lourd est l'évolution de la dette.

Au 31 décembre 2010, elle sera de 8,6 millions d'euros. Alors qu'elle était de 4,8 millions le 31 décembre 2008, soit une augmentation de 80% de la dette en deux ans (cf premier graphique ci-contre).

Cela va se traduire pour le budget 2011 par une augmentation de la charge de la dette et cela pendant de nombreuses années. Le dernier emprunt a été contracté pour une durée de 25 ans. (cf deuxième graphique ci-contre).

■ On notera la faiblesse des subventions reçus sur cette période de deux ans.

■ Dans cette même période la commune a bénéficié du remboursement anticipé de la TVA (FCTVA) sans que cela ait permis une modération de l'endettement.

■ Nous avons pu réduire l'emprunt qui avait été budgété, de 279 000 euros en stoppant certaines dépenses d'investissement.

Le deuxième point concerne les "réserves" (Excédent antérieur reporté) qui étaient de 531 000 euros ainsi que la réserve pour litige d'environ 457 000 euros.

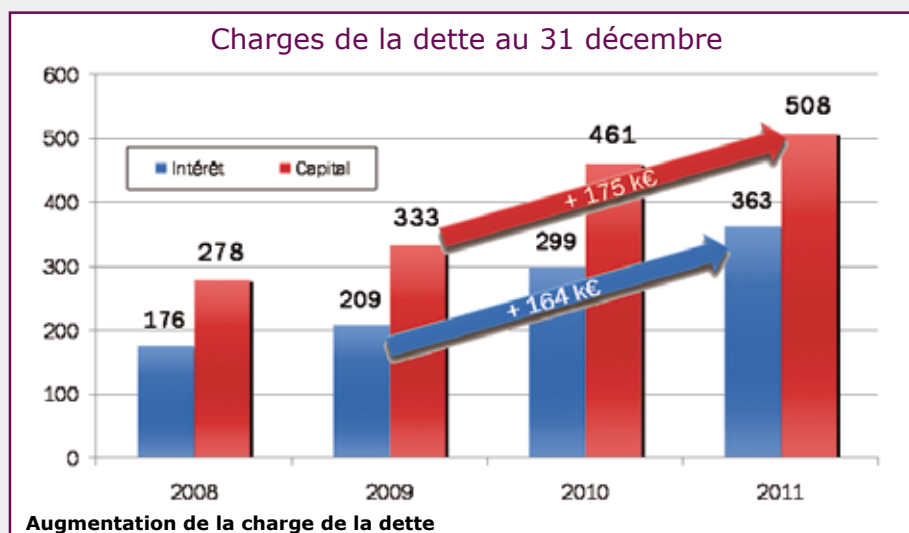
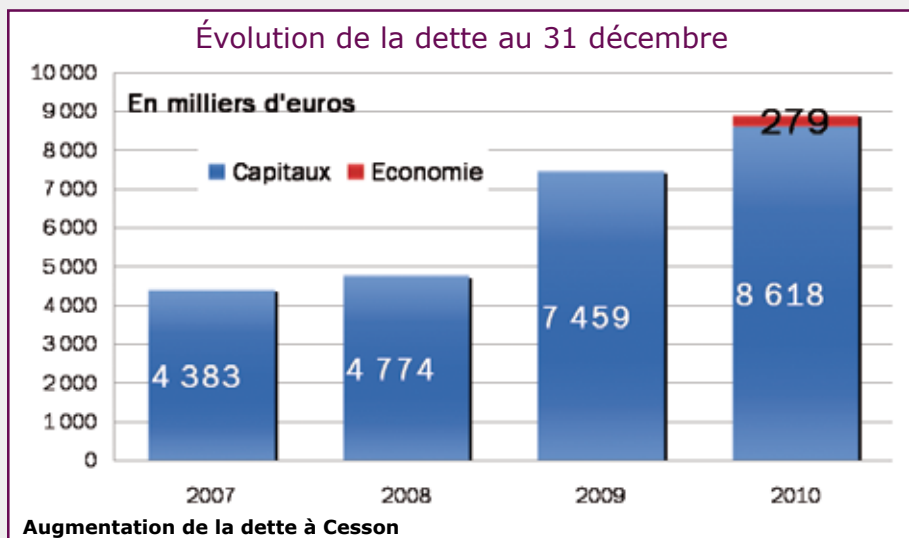
Elles ont été utilisées pendant ces deux dernières années. Aussi, pour le budget 2011 il faudra trouver de nouvelles ressources pour financer les charges correspondantes.

Le troisième point concerne les conventions EPFIF.

Un terrain a été préempté en vue de la construction de logements sociaux 48h avant l'élection municipale, pour un montant de 680 000 euros. Sur ce terrain, se trouve une maison à caractère remarquable. S'il s'avérait que les contraintes imposées de ce fait, empêchent la réalisation d'un projet conforme au terme de la convention signée avec l'Etablissement Foncier Public de France (EPFIF), Cesson en serait alors propriétaires.

Le quatrième point concerne le montage du budget 2010

■ Si le chapitre budgétaire principal de fonctionnement "012 - Charges de personnel" n'appelle pas de com-



mentaire, en revanche le chapitre "011 - Charges à caractère général" montre que de nombreux chapitres ont été sous évalués et que les recettes correspondantes comme par exemple celles de la cantine, ont été surévaluées

■ Enfin, une polémique bien inutile a été créée par l'opposition à qui nous avons transmis un document sur une position budgétaire au 30 juin 2010 mais édité en octobre par rapport à d'autres documents de travail qui avaient été édités en juin. Oui, ils présentent des différences qui sont facilement explicables.

De nombreuses erreurs d'imputation comptable ont été découvertes concernant la période du 1^{er} janvier au 20 juin 2010 montrant le manque de sérieux dans le suivi des comptes.

Sous notre impulsion, les services ont procédé à une correction méticuleuse de ces erreurs d'imputation grâce au logiciel "MAGNUS Max Compta", logiciel officiel (qui au passage n'a rien avoir avec le logiciel CIRIL, qui n'est pas utilisé à Cesson, dont il a été fait état, lors des débats du conseil municipal).

Or lors de ce travail de correction des écritures comptables ont été supprimées pour être recrées à des dates postérieures au 30 juin. D'où les différences constatées lors du dernier conseil municipal.

Cette polémique stérile ne change malheureusement en rien la situation de notre commune dans laquelle tous les indicateurs sont au rouge.

Pour l'ensemble des Cessonais un bilan bien lourd à porter.

La Médiathèque a plusieurs cordes... à son arc !



Corine Knoff, directrice de la médiathèque municipale George Sand en compagnie du célèbre chanteur Kent, lors de la manifestation Inter'Média, qui s'est déroulée le 2 octobre dernier

Si septembre annonce jeux dans les cours de récréation et apprentissages studieux, notre médiathèque municipale George Sand a également fait, à sa manière, sa rentrée...

"Une chanteuse qui écrit, un violoncelle, un accordéon, une violoncelliste qui chante, une chanteuse qui dit des poèmes, une violoncelliste qui compose des morceaux,..."

Un bric à brac musical pour un moment partagé "Côte à côte" avec Céline Caussimon, interprète, et Cécile Girard, violoncelliste, qui a réuni plus d'une trentaine de personnes, le 10 septembre dernier.

Tout comme "Les chroniques martiennes d'Henriette et d'Huguette", spectacle théâtral pour un jeune public, où de retour de Mars, "Henriette et Huguette ramènent leurs impressions de voyage et nous racontent leurs aventures..."

Un vrai succès pour cette première édition de "La rentrée de la Médiathèque", qui pour l'occasion, a accueilli sur ses murs, l'exposition photos de Clotilde Gramond, jeune Cessonnaise de 23 ans. Étudiante en communication visuelle à Paris, Clotilde travaille sur différents projets dans le cadre de sa formation,

dont le dernier en date "Notre rue". "Notre rue devait être prétexte de départ pour parler d'un sujet de notre choix. J'habite rue de Barbizon, en face de la bibliothèque, depuis 20 ans. Depuis que je suis petite je vois beaucoup de monde, de tous âges, passer devant chez moi, s'y presser ou se donner rendez-vous sous son préau : des familles, des classes, des jeunes, des moins jeunes, ... Je suis donc partie sur le thème de la rencontre. Rencontre entre cette vue sur le bâtiment que j'ai de chez moi et sa fonction de..."

« maison de livres »

Des prises de vues qui ont mis à jour sous un nouvel angle, ce bâtiment vieux de 40 ans.

Enfin pour cette rentrée, la médiathèque ne s'est pas arrêtée là...

15 jours plus tard, elle proposait aux Sénartais de découvrir en sa compagnie, l'instrument à corde par excellence : la guitare ! Autour de concerts donnés par les groupes Swing Tones et Le Hot Club de Pom Pom Galli, ainsi qu'une rencontre avec le chanteur Kent, Inter'média a enchanté près de 200 aficionados sous une pluie de cordes musicales ! Rendez-vous à la rentrée 2011...

31^{ème} randonnée du Balory, un bon cru !

En cette période de vendange la 31^{ème} randonnée du Balory est à classer au rang des bonnes cuvées, mais contrairement au nectar seulement 5 degrés étaient affichés au départ du gymnase Colette Besson.

186 participants étalés sur les 3 parcours routiers à l'assaut des côtes de Beauvais ou de La Montagne pour ne citer que les plus prestigieuses, ont ainsi pu admirer cette belle contrée du Gâtinais.

Nos 83 vététistes ne furent pas en reste, louant au passage les qualités d'accueil et de fléchage.

A la mi-journée les organisateurs se félicitaient de croiser des participants heureux à qui l'on donne rendez-vous le 25 septembre 2011, alternance oblige, au départ de Vert Saint Denis.

A l'heure des récompenses, Monsieur Olivier Chaplet, maire de Cesson et Monsieur Jacques Heestermans, Président du SIS remettaient les trophées aux clubs les plus valeureux que furent :

- Verneuil
- l'Asptt Melun
- l'Asptt Paris
- Limeil Brévannes.

« Mention particulière »

quant à la **participation d'une douzaine d'enfants de l'école Jacques Prévert** qui sur le thème éducatif du vélo ont arpenté les sous bois de la forêt de Rougeau. Comme quoi le vélo a de l'avenir !



Élèves de l'école Jacques Prévert entourés de leur professeurs respectifs, lors de la participation à la 31^{ème} Randonnée du Balory

Les Foulées de Bréviande, sport et générosité

Malgré un temps mitigé qui a pu en décourager certains, ils sont tout de même 320 coureurs ce dimanche 3 octobre, au départ de la 8^{ème} édition des Foulées de la forêt de Bréviande.

Dès 8h, une grande agitation règne aux abords du gymnase Colette Besson de Cesson la Forêt.

A 9h45, la police municipale bloque l'avenue de la Zibeline pour permettre aux concurrents de se regrouper sur la ligne de départ.

A 10h précises, c'est le nouveau président du SIS, Monsieur Jacques Heestermans qui donne le coup de pistolet et libère le peloton pour un parcours de 10 km en forêt de Bréviande (seulement 800 mètres de bitume).

Dès les premiers mètres, Romuald Bourdon prend les choses en main. Il contrôle la course et garde l'avantage jusqu'à l'arrivée. Chez les féminines, Sandra Lignais de Seine-Port remporte la course suivie par Marceline Charransol qui monte sur le podium pour la huitième fois ! (Elle a déjà remporté l'épreuve 5 fois). Il est à noter que sur les 316 classés, 62 personnes habitent Cesson et Vert Saint Denis. Lors de la remise des coupes par les élus dont les deux maires de Cesson et Vert Saint Denis, un chèque de 312 euros est remis à la fondation Curie pour soutenir la recherche contre le cancer. Une telle manifestation ne pourrait avoir lieu sans le dévouement des 50 bénévoles qui œuvrent pour la réussite de cette course. Le club Courir remercie les sponsors (AICP, CASINO, AMAYA et la République de Seine et Marne) ainsi que le SIS, les municipalités de Cesson et Vert Saint Denis et le Conseil Général pour l'aide apportée.



Départ de la course "Les Foulées de Bréviande", le 3 octobre dernier

Nouveau terrain synthétique à Cesson/Vert Saint Denis

Actuellement, les communes de Cesson et de Vert Saint Denis disposent de trois terrains en gazon naturel ou stabilisé pour la pratique du football.

Face au nombre croissant de licenciés et au remplacement du terrain en stabilisé du complexe Jean Vilar, le Syndicat Intercommunal des Sports a décidé de faire réaliser un terrain en gazon synthétique.

De nombreux avantages ont incité les élus à opter pour ce revêtement :

- il n'est pas soumis aux conditions climatiques et peut donc être utilisé tout au long de l'année, par tous les temps
- le coût d'entretien est considérablement diminué : pas de tonte, pas d'engrais, pas de pesticides...
- et la durée de vie de ce revêtement est d'environ 15 ans

Ouvert le 3 juin, ce terrain de grands jeux est dans un premier temps accessibles aux scolaires (primaires, collège et lycée) ainsi qu'aux clubs, et dans un deuxième temps aux secteurs jeunesse des communes selon certains créneaux horaires.

Ce nouvel équipement d'un coût global hors taxes de 1 050 000 € a été cofinancé à hauteur de 400 000 € par la Région, de 185 000 € par le Département et de 50 000 € par la

Fédération Française de Football. La participation du S.I.S. est de 415 000 € financée par un emprunt d'une durée de 10 ans.



Le terrain synthétique sera inauguré le jeudi 25 novembre en présence des élus de la Région, du Département, et des deux communes.

VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

Les sportifs auront bientôt leur **Maison des Sports**

Le projet tant attendu des sportifs mais aussi des élus va se concrétiser cette année.

La future Maison des Sports est plus qu'un équipement dédié au sport, c'est un équipement partagé sur un mode convivial.

Sur près de 1116 m², cette maison est conçue pour accueillir dans la convivialité les utilisateurs et habitants qui se l'approprient (direction, associations, participants aux activités sportives) et ceux qui la visitent occasionnellement.

"Concevoir une Maison des Sports où se rejoignent l'administration du S.I.S, les utilisateurs du terrain synthétique (clubs mais aussi scolaires), les diverses associations sportives pour lesquelles sont proposés des locaux, c'est prendre place dans la vie quotidienne de chaque famille d'utilisateurs. Il est donc essentiel de créer des espaces où les relations peuvent se développer dans l'harmonie et l'échange, tout en participant à la structuration du quartier en devenant" nous précise le maître d'œuvre, SL-Archi.

Un hall central au large accès vitré, des bureaux, une grande salle polyvalente, une salle des associations, un office, des locaux de rangements, des vestiaires, des sanitaires, et enfin le logement du gardien constituent l'ensemble de cet équipement.

La haute qualité environnementale est intégrée dès l'origine à la conception.

Grâce aux dispositions architecturales et techniques choisies, le bâtiment sera conforme au label BBC Effiénergie pour un édifice à usage d'équipement. La vêtue bois s'accompagne d'une isolation extérieure, qui limite les ponts thermiques. La couverture végétalisée, vient parachever le dispositif. Le système de chauffage est actuellement à l'étude et devra remplir les objectifs de normes énergétiques.

La production d'eau chaude sera prise en charge par des panneaux solaires spécifiques. Les choix de matériaux privilégient les matériaux renouvelables : construction en bois, alliant une structure bois au bardage du même matériau.

Un établissement accessible aux personnes handicapées quel que soit le handicap

L'obligation d'accessibilité portera sur les parties extérieures : intérieures de l'établissement et installations, concerne les circulations, une partie des places de parking, les locaux et leurs équipements. Le projet prendra en compte tous les types de handicap (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques). Seront notamment pris en compte : des exigences en termes de guidage, de repérage, de qualité d'éclairage, de communication, de qualité sonore, de signalisation adaptée, d'environnement spatial, de stationnement, de circulation adaptée, de cheminement extérieur et intérieur.

Ce nouvel équipement d'un coût global H.T de 2 373 550 € sera cofinancé par la Région et le Département à hauteur de 42 %, le solde étant à la charge du S.I.S. Les travaux sont prévus dès mars 2011 pour une ouverture prévisionnelle en septembre 2012.



Présentation par le Cabinet SL-Archi du projet final : Maison des Sports à Cesson



JEUNES CITOYENS

1,2,3... tchatchatcha

L'implication de nos jeunes élus du Conseil Communal Enfants (CCE) ne faiblit pas ! Pour preuve, l'investissement de la commission solidarité dans l'organisation de la 3^{ème} édition du thé dansant des seniors, projet phare de leur mandat.

Dimanche 3 octobre au complexe sportif Colette Besson de Cesson la Forêt, une quarantaine de nos aînés se sont retrouvés le temps d'esquisser quelques pas de danse.

Cet après-midi festif animé par la Cie "Les lutins de la rue orange" a été l'occasion d'un tour du monde en chansons, apprécié de tous. Un véritable échange intergénérationnel s'est produit sur la piste de danse,

"les jeunes n'ont pas hésité à inviter les seniors et inversement, pour des moments de franches rigolades, sur des rythmes de tango, salsa, valse,...", observe Maribel Chermette, référente du projet. Même si pour Maéva, Laurine, Jules, Mariane et Emma, ce fut une première expérience, en tant que nouveaux élus au Conseil Communal Enfants, le défi ne les effrayait pas ! *"Ils connaissaient le thé dansant, par le bouche à oreille, par leurs grands-parents qui étaient des habitués du rendez-vous,..." Cela leur a permis d'appréhender l'organisation de l'après-midi".*

Soutenus par deux membres du Conseil Communal Jeunes, Anaïs Laurier et Justine Thuillier, ainsi que Charlotte Chaplet, ancienne élue à



3^{ème} édition du thé dansant organisée par la commission solidarité du C.C.E.

l'origine du projet, l'opération a fait l'unanimité ! Comme en atteste la présence de Mmes Prévot, Fayat et Chilloux, maire-adjointes, qui n'ont pas boudé leur plaisir, une fois lancées sur la piste de danse !

Une reconduite en 2011 s'impose !

Téléthon 2010 : On a tous raison(s) d'y croire !



"Il n'y a rien à faire..." face aux maladies neuromusculaires, qui détruisent muscle après muscle, ce fut longtemps la seule réponse de la médecine. C'est ainsi qu'est née l'Association Française contre les Myopathies (AFM), un jour de février 1958, de la révolte d'une poignée de malades et de proches devant ce verdict sans appel !

50 ans plus tard, grâce à leur combat et aux donateurs du Téléthon, l'espérance et la qualité de vie des malades ont progressé, des pistes de traitements se profilent. Mais ces maladies continuent à tuer... C'est pourquoi la mobilisation ne doit pas faiblir !

Cesson s'associe à cette démarche et relance l'opération, pour une contribution à son échelle, sa pierre à l'édifice ! Portée par de nombreux partenaires : le Conseil Communal Enfants (C.C.E), les services jeunesse, les associations, les habitants, ... la ville vous propose de vous associer à ce rendez-vous, autour d'un programme convivial et solidaire : **sans vous rien n'est possible !**

■ Lundi 29 novembre

Tournoi de Bridge proposé par le Bridge Club, salle de la Forêt dès 14h. Contact : 06 86 82 95 88

■ Jeudi 2 décembre

Tournoi de Bridge proposé par le Bridge Club, salle de la Forêt dès 20h. Contact : 06 86 82 95 88

■ Du 3 au 5 décembre

■ Ventes diverses et loterie au supermarché Casino de Cesson la Forêt. Stand tenu par Michéline Rollet

■ Vente de porte-clés Téléthon par Madame Lecordier, dans la galerie d'Auchan Boissénart

■ Vendredi 3 décembre

"Ascension de l'espoir" proposée par le COV escalade. Relais escalade de 19h au petit matin, au gymnase Sonia Delaunay, afin de grimper l'équivalent du Mont Blanc (4 811 m). Animation ouverte à tous, initiés comme débutants.

■ Samedi 4 décembre

■ de 8h à 12h30

Les services jeunesse et le C.C.E

vous proposent un petit déjeuner géant sur le parvis de la mairie. Vente de chocolats chauds, thés, cafés, gâteaux, ... **de 9h à 21h**
Relais 12h de natation à la piscine intercommunale de Cesson en partenariat avec le COCV

■ de 14h à 17h

Tournoi de tarot au Club de l'Amitié, salle de la Forêt

■ de 14h à 18h, en Mairie

- tournoi de Play Station. Entrée : 3 €

- atelier de création artistique par l'association l'Art de Rien

- réalisation d'une banderole géante de timbres par la Société Melunaise de Timbrologie

- stand maquillage pour enfants par les Scouts et Guides de France

- tournoi de scrabble junior organisé par Scrabblacesson

- restauration et jeux proposés par le Café Associatif

Droit d'entrée de 5 €



Faites un don au 36 37
ou sur www.afm-telethon.fr

Khady Sall,

où la générosité sans frontières !

A l'heure où seront imprimées ces lignes, Khady sera déjà de retour au pays...

Les yeux brillants, un grand sourire aux lèvres, et la tête bouillonnante de projets, Khady Sall nous raconte Bababé.

Jeune mauritanienne invitée par le comité de jumelage en tant que responsable de la promotion féminine à Bababé, Khady se pose comme "la porte-parole des bababoises dans leurs activités". Un relais au quotidien, dont les missions regroupent une aide au maraichage des terres, à la création de jardins d'enfants, en passant par l'accord de micro-crédits aux femmes désireuses de démarrer une activité.

“ En Mauritanie, la collectivité prime ! ”

"Chaque femme cultive pour sa famille, et vend le surplus au marché. On est obligé de s'unir, tout seul on ne pourrait pas s'en sortir".

Une entraide qui s'étend à la garde des petits de 1 à 5 ans. Un roulement est organisé entre maisons, où dans chacune d'elles environ 50 enfants se retrouvent. Dans ces accueils collectifs sont enseignés des chants, des comptines,... et abordées des notions d'hygiène de base comme "se laver les mains, bien se brosser les dents. Les enfants prennent de bonnes habitudes. On les prépare pour l'école, et ils ne trainent pas dans les rues".

Un programme chargé a ponctué les trois semaines de présence de Khady. Visite des structures municipales : mairie, médiathèque, crèche familiale, accueils de loisirs,... des établissements scolaires de la commune, du service maternité de l'hôpital de Melun,... Comme d'autres sorties plus culturelles au Château de Fontainebleau, à Paris et ses monuments,...

Si les richesses architecturales et culinaires françaises l'enchantent, en témoigne un carnet qu'elle garde précieusement rempli d'annotations, notre rythme de vie l'interpelle. "Le travail est dur, les gens passent leur temps à courir (...), et les

maisons restent fermées ici". Des habitations au confort moderne qui l'émerveillent. "On parle beaucoup de la France en Afrique. Jamais je n'aurais imaginé que j'y viendrais. C'est une grande aventure pour moi !". De l'épopée du supermarché où "tu peux prendre tout ce que tu veux", à l'organisation informatique des bibliothèques, quand à Bababé "on fouille dans les placards", tout est sidérant à ses yeux.

Mais Khady ne perd pas pour autant son objectif premier de vue : apprendre de la France ! Dès son retour, elle a l'intention de prendre contact avec l'ONG World Vision, présente à Bababé depuis 3 ans. Son but : les solliciter pour une aide financière en faveur des enfants, afin de leur acheter des vêtements propres pour aller à l'école, et mettre en place une cantine collective pour les jardins d'enfants. Une autre de ses batailles sera d'instaurer plus d'hygiène dans les maternités de fortune mauritaniennes, afin que les femmes puissent accoucher dans des conditions décentes.

Un état des besoins matériels a également été établi avec le comité de jumelage. Ainsi, il sera prévu d'inclure dans l'envoi des prochains containers, entre autres choses, des



© Françoise Bellurget
Khady entourée de bababoises



Khady en quelques mots...

Age : 28 ans

Lieu de naissance : Attar en Mauritanie du Nord

Commune d'habitation : Bababé depuis 1985

Situation familiale : Célibataire. Père inspecteur des douanes. Issue d'une famille de 6 enfants, 4 frères et 1 sœur

Études : niveau baccalauréat et a suivi une formation en informatique

jeux de sociétés pour les enfants, comme des légos et des puzzles. "On n'a pas ça en Mauritanie, je n'en avais jamais vu !".

Des actes concrets qui peuvent être des petits rien pour nous, mais beaucoup pour eux, à l'image des fonds versés par Cesson Sans Frontières pour l'achat de nattes afin que les élèves ne soient plus assis à même le sol dans leur salle de classe.

Forte de cette expérience, Khady, à son échelle, souhaite "se battre sur des domaines où les hommes africains ont le pouvoir". Rappelons qu'en 23 ans d'entente, c'est la première fois qu'une jeune femme mauritanienne est autorisée à venir à Cesson, grâce à la volonté du jumelage, du président du comité bababoises Abou Bacry Ba, des maires des deux communes, et du père de Khady.

Échanges, apprentissages et émotions étaient du voyage dans une réciprocité sans frontières. Et on l'espère dans la continuité...

En application de l'article 9 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et à la liberté d'expression des élus d'opposition.

Groupe "Notre enjeu pour Cesson"

Nous attendons plus d'efficacité

La situation budgétaire de la commune, qui nous a été présentée lors du Conseil municipal du 15 octobre 2010, était incomplète et s'appuyait sur des chiffres inexacts. Le discours était volontairement alarmiste et faisait l'impasse sur les éléments positifs. Nous attendons plus de sérénité et d'objectivité. Ce sujet mérite mieux que des invectives et des accusations de mauvaise gestion réciproque.

La ville de Cesson a un budget de fonctionnement extrêmement serré, depuis de nombreuses années. La situation actuelle est la conséquence de choix faits lors des derniers mandats et d'une dégradation générale des budgets des collectivités territoriales.

Lors de ce même conseil, nous avons questionné la majorité sur des dossiers qui préoccupent les

Cessonnois : l'évolution du périmètre scolaire et l'accueil des enfants de la Plaine du Moulin à Vent dans les années à venir, l'ouverture ou non de la maison de la petite enfance. Les réponses sont différées malgré l'importance des enjeux.

Certes, l'équipe en place doit faire face à une situation complexe, mais elle était aux responsabilités avant 2008, et dans l'opposition depuis 2 ans, elle n'ignorait donc rien de ces sujets. Elle avait affirmé qu'elle serait opérationnelle de suite.

De notre côté, nous contribuons en commissions et en conseil à un approfondissement de la réflexion et à une plus grande rigueur dans l'examen des dossiers.

Vous pouvez nous retrouver les premiers samedi du mois de 10h30 à 12h en mairie, par courrier en mairie. Sur notre blog : <http://notreenjeucesson.over-blog.com>



Marika Leduc



Philippe Stévance



Geneviève Delporte

Groupe "Agir ensemble pour Cesson"

Chacune et chacun aura relevé que le Cesson-Info précédent reprenait en partie les travaux et projets que notre équipe avait programmés : écoles, nouveau programme locatif du quartier de Montbréau, nouvelle implantation de la résidence jeunes Alzheimer, crèche parentale... que la nouvelle majorité a repris "maladroitement" à son compte. En revanche, aucun élément sur le programme des nouveaux élus n'apparaît.

Après l'euphorie de la victoire, il serait temps pour eux d'amorcer les actions en vue de réaliser leurs nombreuses promesses électorales et montrer leur capacité à gérer notre ville. Mais l'exercice semble difficile, et différents points nous inquiètent déjà, voici quelques exemples parmi d'autres :

- Démocratie locale : suppression de la présence des parents à la commission scolaire, aucun projet de démocratie locale présenté à la commission vie locale. L'avis des Cessonnois(e)s est-il encore souhaité ?

- Finances : Situation budgétaire présentée avec des chiffres faux dans l'édito du Maire et en séance du Conseil Municipal, incapacité à présenter les documents de projection budgétaire à 2 mois ½ de la fin de l'exercice!

- Social : fin des programmes locatifs sociaux, abandon du réveillon de Noël pour les personnes isolées, pas de présentation claire de l'avenir de la Maison de la Petite Enfance.

Le public ayant assisté au Conseil Municipal du 15 octobre dernier a pu constater que notre groupe relevait sans relâche et objectivement les lacunes et dérives de la nouvelle majorité. Si vous souhaitez nous rejoindre, travailler avec nous, nous aider à assurer une veille citoyenne pour les 4 années à venir, contactez-nous par mail : agirensemblepourcesson@gmail.com ou venez nous rencontrer lors de nos permanences chaque premier samedi du mois en mairie de 10h à 12h. <http://agirensemblepourcesson.blogspot.com>



Lylian Sénéchal



Odile Montagne



René Lebuchoux

Conseillers municipaux

Ils sont nés

- Elyaz DJANY, le 13 août à LE MANS (72)
- Zackary BELGHARBI, le 21 août à MELUN (77)
- Louan LEOPOLDIE- GASREL, le 27 août à MELUN (77)
- Emir-Hamza ÖZER, le 29 août à MELUN (77)
- Nicoleta NOVACOVICI, le 15 septembre à MELUN (77)
- Maxence SORAVIA, le 19 septembre à QUINCY SOUS SENART (91)
- Lauric SORAVIA, le 19 septembre à QUINCY SOUS SENART (91)
- Chloé CORMONT, le 19 septembre à MELUN (77)
- Lenny ROCHE, le 21 septembre à MELUN (77)
- Léana DE SEQUEIROS, le 25 septembre à MELUN (77)

- Andréa AGUINGO GRENGBO, le 30 septembre à MELUN (77)
- Lily ABELLANEDA, le 9 octobre à MELUN (77)
- Ethan SETERA, le 8 octobre à MELUN (77)
- Marion COUBAT, le 14 octobre à ATHIS MONS (91)
- Antoine DECERLE, le 16 octobre à MELUN (77)

Ils se sont mariés

- Frédéric BLANCHARD et Sylwia KITLINSKA, le 18 septembre
- Vincent SILVESTRE et Jessica GONZALEZ, le 18 septembre 2010
- Eric BIELLE et Julie LASSALLE, le 30 octobre

Ils nous ont quitté

- Marie HARDY veuve SIEDEL, le 26 août à CESSON (77)

- Denise GUYOT veuve NOIRET, le 27 août à MELUN (77)
- Nicolas MORÈZE, le 31 août à MELUN (77)
- Marie-Claude TACHEVIN épouse FAUCONNOT, le 1^{er} septembre à VILLEJUIF (94)
- Geneviève LOUCHET épouse BALZEAU, le 11 septembre à MELUN (77)
- Pierre DESBETES, le 13 septembre à ANTONY (92)
- Katalina-Illyana VELAYE, le 18 septembre à PARIS 12^{ème}
- Marie-Luce POUTEAU, le 22 septembre à MELUN (77)
- Colette PAILLIEZ épouse JEAN, le 26 septembre à CESSON (77)
- Jacques ALIX, le 15 septembre à PARIS 19^{ème}
- Pierre GUYON de CHEMILLY, le 24 septembre à MELUN (77)

Inscriptions sur les listes électorales

Chaque année, les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante, sont inscrits d'office sur les listes électorales. Les années de scrutin (élections cantonales en mars 2011), les jeunes devenus majeurs entre le 1^{er} mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1^{er} tour) sont également inscrits d'office.

- Les jeunes inscrits d'office recevront une lettre accompagnée d'une demande de première inscription.
- Le 5 mars 2011, une cérémonie de la citoyenneté sera organisée en mairie afin de remettre les cartes d'électeurs aux jeunes nouveaux inscrits.

Rappel

Pour les nouveaux habitants, les inscriptions pour l'année électorale 2011 se terminent le 31 décembre 2010 à 17h30.

Les électeurs ayant changé d'adresse sur la commune, devront fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois en le présentant au service élections aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. En effet, après le retour de la propagande électorale des derniers scrutins 2009/2010 à leur ancienne adresse, la commission administrative de la commune peut décider de les radier avec le motif suivant : radiation suite départ de la commune. Pièces à fournir :

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois
- pour les jeunes qui ne seraient pas inscrits d'office, une attestation de domicile des parents.

Recensement militaire

Journée d'appel à la préparation à la défense

Déclaration en octobre, novembre et décembre 2010, des jeunes gens et jeunes filles, nés en juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1994. Inscription à la Mairie de votre domicile dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire, veuillez apporter le livret de famille et votre Carte Nationale d'Identité et justificatif de domicile si l'adresse n'a pas été modifiée sur votre carte nationale d'identité.



Nouveau à Cesson

- **Nathalie Bourgouin**
Assistante de vie diplômée
7 rue de l'Ancien Lavoir
Tél : 06 61 83 46 94
E-mail : letempsdescerises77@yahoo.fr

Téléthon

3 et 4 décembre 2010

ON A TOUS RAISON(S) D'Y CROIRE

Et Cesson y croit !

Programme p. 12

Faites un don au **3637** ou sur **telethon.fr**

LA LIGNE DU DON

LE DON EN LIGNE

